

Le SIT, un syndicat pour et par les femmes



- ▶ 47% des membres du SIT sont des femmes. Elles ont leur place dans toutes les instances du syndicat car il encourage leur participation.
- ▶ Le SIT agit contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes. Il est composé de membres travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le secteur public et veille à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines.
- ▶ Les femmes construisent leur avenir et améliorent leurs conditions de travail en participant activement aux activités syndicales. Rejoignez-nous !

Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

www.sit-syndicat.ch

Le SIT s'engage pour l'égalité entre femmes et hommes

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (LEg) doit être appliquée dans les faits. Le SIT accompagne ses membres dans leurs démarches auprès des entreprises et devant les tribunaux, mais nous savons que ces procédures ne représentent que la pointe de l'iceberg. **Le SIT exige l'instauration rapide d'une autorité de contrôle** de l'égalité salariale

dans toutes les entreprises de tous les secteurs professionnels, et aussi lors de l'attribution des marchés publics aux entreprises soumissionnaires. Le projet de loi envisagé par le Conseil fédéral est insuffisant. Il doit comprendre des sanctions et l'adaptation des salaires discriminatoires.

Contre les inégalités salariales

En Suisse, la différence salariale entre les sexes est encore en moyenne de 18.4% en défaveur des femmes. **Le SIT se bat pour concrétiser le principe selon lequel l'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de**

valeur égale. Il veut favoriser la mixité dans toutes les professions et à tous les échelons hiérarchiques. Aujourd'hui, les femmes disposent d'un meilleur niveau de formation, mais elles se heurtent encore au «plafond de verre».

Pour l'indépendance économique des femmes, stop aux bas salaires

La grande majorité des emplois à bas salaire sont occupés par des femmes. En Suisse, 70% des personnes touchant moins de 4000 CHF par mois (22 francs de l'heure) sont des femmes. L'initiative lancée par les syndicats sur **l'instauration du salaire minimum légal**

a échoué en votation populaire. Elle aurait immédiatement amélioré la situation de près de 300'000 femmes et aurait permis un pas significatif vers l'égalité salariale. Un salaire plus élevé garantit aussi des retraites plus élevées !

Les femmes méritent une retraite digne

Les interruptions professionnelles et le travail à temps partiels typiques de la carrière professionnelle des femmes les pénalisent aussi dans leur droit à une retraite décente, ce qui les plonge dans la pauvreté et la dépendance économique. Il faut que ça change! 28% des femmes actives ne disposent d'aucune prévoyance professionnelle car leur salaire est trop bas. Si l'on tient compte des femmes sans activité professionnelle, une femme sur deux n'a pas de deuxième pilier. Les rentes AVS sont

aussi trop basses, c'est pourquoi les syndicats ont déposé **l'initiative AVSplus** qui permettrait d'augmenter les rentes des personnes vivant seules d'environ 200 francs et de 350 francs les rentes des personnes mariées. Le SIT s'oppose aussi à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, car l'égalité n'est de loin pas réalisée. Le projet de «Prévoyance vieillesse 2020» est inacceptable. Les femmes paieront cher cette réforme (1.6 mia de francs).

Partage des tâches éducatives et de soin

Le partage inéquitable des tâches éducatives, domestiques et de soins cantonne les femmes dans **les formes les plus précaires d'emploi** (travail sur appel, travail temporaire, temps partiel contraint, contrats à durée déterminée, notamment). Elles ont donc de moins bonnes conditions de travail et de salaire, ainsi qu'un accès restreint à la formation continue. Elles ont

aussi un nombre d'années d'expériences réduit par rapport à celui des hommes, car elles se retirent temporairement d'une activité professionnelle pour s'occuper des enfants. Pour nombre d'entre elles, il ne s'agit pas d'un véritable choix. Cela entraîne des conséquences négatives à long terme sur la carrière des femmes et leur situation financière.

Travail, famille et formation: une meilleure articulation

Le SIT s'engage pour améliorer la situation des parents et pour favoriser une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Pour cela il faut : des congés lorsqu'un enfant ou un-e proche est malade ou accidenté, un congé de plusieurs semaines pour le père à la naissance de son enfant, **diminuer le temps de**

travail pour toutes et tous, mettre en place des horaires à la carte, partout où l'organisation du travail le permet, et des jours de congés fixes, par exemple. Les entreprises rechignent toujours à mettre en place des solutions pourtant simples en faveur du personnel ayant des responsabilités familiales.

Pour un congé parental

Dans le cadre de l'assurance maternité, le syndicat revendique un alignement de la durée du congé maternité et adoption sur celle prévue par l'Union européenne (18 semaines). Le syndicat demande aussi un congé parental

d'une année financé et organisé sur le modèle de l'assurance maternité (LAPG) **à partager pour moitié entre le père et la mère**, ce qui renforcerait le lien parental.

Défendons des services publics de qualité

79% des femmes ont un travail à temps partiel, souvent contraint, car elles assument l'essentiel du travail gratuit. Le syndicat se bat pour le développement des services publics car ils sont **une source d'emplois utiles à la société et permettent aux femmes de se maintenir dans une activité professionnelle**. Le SIT s'engage pour la création de places d'accueil pour la petite enfance de qualité afin que chaque enfant dis-

pose d'une place adaptée à ses besoins. Il milite en faveur d'horaires scolaires compatibles avec l'exercice d'une profession et pour une prise en charge parascolaire cohérente. Le dispositif public pour la prise en charge des personnes dépendantes en raison de l'âge ou de la santé est insuffisant et ce sont toujours essentiellement les femmes qui pallient aux carences des services publics.

Femmes migrantes doublement discriminées

La majorité des personnes immigrées sont des femmes. Elles occupent souvent des emplois peu ou pas qualifiés et subissent des discriminations à la fois comme femmes et comme étrangères. Le SIT mène campagne pour la régularisation collective des personnes sans statut légal, en particulier dans le secteur de l'économie domestique. Ce travail socialement

utile, essentiellement exercé par des femmes, est marqué par la précarité, la dépendance et l'insécurité. Elles assument le travail domestique externalisé mais n'obtiennent pas d'autorisation de travail car elles sont des ressortissantes extra-européennes. Le syndicat revendique **un travail = un permis** pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Harcèlement sexuel : non c'est non!

La loi sur l'égalité interdit le harcèlement sexuel qui est une atteinte à la dignité et une discrimination (attouchements, propos obscènes, présentation de matériel pornographique, remarques sexistes contribuant à rendre le climat de travail hostile, etc.). Le syndicat accompagne les femmes dans leurs démarches pour faire cesser le harcèlement sexuel. Le SIT a contribué à la

mise sur pied du site www.non-c-non.ch en collaboration avec les syndicats et le deuxième Observatoire. Ce site donne une information détaillée sur le harcèlement sexuel, des conseils et la possibilité de poser des questions en ligne.

Les discriminations faites aux femmes vous indignent ? Vous souhaitez participer aux actions syndicales ?

Rejoignez le SIT!

www.sit-syndicat.ch

► Commission Femmes

- vbuchs@sit-syndicat.ch

► Caisse de chômage

- par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h
- au guichet lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

► Permanences syndicales:

- sans rendez-vous pour une information, selon les horaires disponibles sur www.sit-syndicat.ch

► Réception téléphonique

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h)

- 16, rue des Chaudronniers
CP 3287, 1211 Genève 3
- 022 818 03 00
- sit@sit-syndicat.ch
www.sit-syndicat.ch



Bulletin d'adhésion

Le-la soussigné-e demande son adhésion au **SIT** et s'engage à en respecter les statuts

Présenté-e par :

Nom		
Prénom	Né-e le	Sexe
N° AVS	Nationalité	Permis
Adresse (+ c/o)		
N° postal	Localité	
Tél. fixe	Tél. portable	
Adresse e-mail		
Employeur/entreprise	Département/service	
Profession exercée	Taux d'occupation	%
Salaire brut _____ Désire payer la cotisation tous les : 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)		
<i>Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.</i>		
Genève, le	Signature	